

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CONTRATS ET COMMANDES

1.1 Nos offres, ventes et livraisons sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation expresse de notre part.

1.2 Un contrat de vente n'est considéré comme conclu qu'après notre confirmation écrite ou émission d'une facture.

1.3 Toute commande qui nous est soumise directement ou par un intermédiaire, ne nous engage auprès de l'acheteur qu'après acceptation expresse de notre part.

PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

2.1 Nos prix s'entendent en Euros, pour marchandise vendue et agréée départ usine ou départ de nos entrepôts sans fret. Tout droits et taxes actuellement applicables ou qui viendraient à l'être seront facturés en sus.

2.2 Nos prix s'entendent, TVA incluse (pour nos sections françaises et allemandes) et non incluse (pour notre section anglaise). La TVA sera appliquée aux livraisons dans l'Union Européenne. Les livraisons en dehors de l'UE seront HT, mais peuvent être sujettes aux droits d'entrée ou à des impôts locaux au moment de la livraison.

2.3 Les équipements et fournitures sont vendus port en sus, nous sommes autorisés à facturer à l'acheteur en sus du prix convenu, un supplément pour participation au frais d'expéditions.

2.4 Les tarifs indiqués tiennent compte des modalités de règlement au comptant, à la commande et sans escompte. Après acceptation expresse de notre part, les marchandises et services devront être payables à la commande, à notre siège, quel que soit le mode de règlement convenu.

2.5 Les sommes dues n'étant pas réglées à l'échéance prévue, seront majorées de plein droit d'un intérêt correspondant au taux légal majoré de 2 points. En outre, en cas de recouvrement par voie contentieuse, il sera réclamé, à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire égale à 20% du montant des sommes dues.

LIVRAISON

3.1 Sauf stipulation écrite expresse, les délais ou dates de livraison n'auront qu'un caractère indicatif. Aucun retard ne saurait justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu à indemnités ou pénalités.

3.2 Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire (même en cas de livraison Franco) qui doit sauvegarder ses droits vis à vis du transporteur quel qu'il soit, en procédant auprès de celui-ci, et ceci dès réception, à toutes les réserves d'usage. A moins qu'il soit convenu autrement, les marchandises fournies et acceptées ne sont pas reprises.

RESERVE DE PROPRIETE

4.1 En garantie du règlement intégral de nos créances, y compris le solde des comptes courants ou les créances connexes dont nous pourrions disposer pour quelque cause que ce soit à l'encontre de l'acheteur, celui-ci nous consent les sûretés ci-après énumérées.

4.2 Nous conservons la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.

4.3 Ne constitue pas paiement au sens de cette clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autre). Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle, à compter de la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou

détérioration des biens ainsi que des dommages qu'ils puissent occasionner.

4.4 Il est interdit à l'acheteur de nantir la marchandise, de la transférer à titre de garantie autrement. Nous sommes subrogés dans les droits de l'acheteur sur la marchandise quel que puisse être l'objet de cette subrogation : prix de revente indemnité d'assurance, dommages intérêts etc. y compris, s'il résulte du solde d'un compte courant. Il en sera de même en cas de réserve de propriété partielle à concurrence de l'importance de nos droits.

GARANTIE

5.1 La garantie est soumise aux garanties fabricants dans la durée et dans leur application. Les produits défectueux dont la garantie nous incombe, doivent obligatoirement nous être retournés franco et dûment assurés dans leur emballage d'origine et après accord. Le mode de transport devra être choisi en fonction de la valeur de la marchandise et de façon à éviter toute perte ou dommage.

5.2 Les réclamations sur les vices apparents, les différences de quantité ou les erreurs de livraison devront être formulées par écrit par l'acheteur et au plus tard, 48 heures après la livraison. Les vices cachés devront être signalés par écrit dès leur découverte et au plus tard 1 mois après la livraison de la marchandise.

5.3 La garantie ne s'étend pas à la réparation du préjudice que pourrait subir l'acquéreur en raison des défauts des équipements et fournitures vendus.

Elle est caduque :

- Lorsque les équipements ou fournitures ont fait l'objet d'intervention par des personnes n'appartenant pas à notre entreprise avant réclamation.
- Lorsque les défauts sont dus directement ou indirectement à un entretien défectueux ou à une utilisation anormale ou extrême, même passagère ou à une installation dans des conditions anormales ou extrêmes.

DISPOSITIONS FINALES

6.1 Aucune demande d'annulation ne sera prise en considération après la réception par nous de la commande qui engage définitivement l'acheteur, sauf si une notification écrite nous parvient une semaine avant livraison acceptée par nous.

6.2 À défaut de paiement de l'intégralité du prix à l'échéance convenue, le présent contrat sera résolu de plein droit à notre profit, sans préjudice des dommages intérêts qui pourraient être réclamés au client défaillant. La résolution prendra effet QUINZE JOURS après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

6.3 Les présentes conditions sont régies par le droit français.

6.4 Tout litige relatif à la présente vente devra être formulée par écrit dans les 15 jours de la réception de la facture par le client, sous peine d'irrecevabilité. Même en cas de recours en garantie ou de pluralités de défendeurs sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris.

Bon pour accord, signature du client :